

# PLAGE DE TRESTRIGNEL, commune de Perros-Guirec, Côtes d'Armor

## Qualité de l'eau de baignade

Années 2019 2020 2021 2022

**Classement**  
Directive 2006/7/CE

Excellente

Excellente

Excellente

Excellente

Épisodes de pollution relevés lors des contrôles réglementaires : deux mauvais résultats sur la période 2016-2022 (prélèvements du 26/07/2017 et du 12/08/2020)  
Pour plus d'informations : [baignades.sante.gouv.fr](http://baignades.sante.gouv.fr)



Eaux de baignade  
d'excellente qualité

★★★★ Excellent  
★★★★ Bon  
★★★ Suffisant  
★★ Mauvais

## Gestion préventive du risque sanitaire

Durant la saison balnéaire, la qualité de l'eau de mer est évaluée tous les jours à partir de la pluviométrie locale, des données de surveillance des ouvrages publics d'assainissement, des observations visuelles et de façon régulière à partir d'analyses réalisées 2 à 3 fois par semaine.

Si un risque sanitaire est constaté ou pressenti, une interdiction temporaire de baignade est prononcée par arrêté municipal. Des analyses sont réalisées avant réouverture.

## La zone de baignade

Dates de la saison balnéaire : mi-juin à mi-septembre

Personne responsable de l'eau de baignade : Maire de Perros-Guirec

Fréquentation moyenne journalière : de 50 à 250 personnes

Équipements : poste de secours, toilettes, douches, poubelles, jeux de plage

Accessibilité aux animaux : non

## Classement des principales sources de pollution :

- 1 - Mauvais branchements sur le réseau d'eaux usées
- 2 - Dysfonctionnement des propriétés en assainissement non collectif
- 3 - Lessivage des sols par temps de pluie
- 4 - Débordement de postes de refoulement
- 5 - Déjections d'oiseaux et de chiens
- 6 - Rejets d'eaux usées des camping-cars dans les grilles d'eaux pluviales
- 7 - Rejets d'eaux usées dans le port de Ploumanac'h

## Plan d'actions mis en place par la Ville de Perros-Guirec et Lannion-Trégor Communauté

- ★ Diagnostic et mise en conformité des branchements privés d'assainissement collectif  
*Depuis 2010*
- ★ Diagnostic et mise en conformité des installations d'assainissement non collectif  
*Depuis 2011*
- ★ Curage du réseau des eaux pluviales et des eaux usées avant le début de la saison balnéaire  
*Avril-mai-juin, chaque année*
- ★ Renforcement du ramassage des déjections animales laissées sur la voie publique  
*Chaque été*
- ★ Suivi continu des postes de refoulement  
*Depuis 2011*
- ★ Accès interdit à la plage aux animaux domestiques  
*Interdit depuis 1991*
- ★ Interdiction de stationnement de nuit pour les camping-cars  
*Interdit depuis 1992*



Pour plus d'informations : [www.perros-guirec.bzh](http://www.perros-guirec.bzh)